

DEMANDE DE CHANGEMENT DE FORMULE

PassMobilité



À RETOURNER A LA CTS

> COORDONNÉES DE L'ABONNÉ(E) (tous les champs doivent être renseignés)

Mme M.

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ E-mail _____

> CHANGEMENT DE FORMULE

FORMULE LIBERTÉ → FORMULE PREMIUM à partir du mois de

- Abonnement annuel Bus/Tram
- Accès aux Véloparcs et Parkings-relais de la CTS
- Accès illimité à Vélohop
 - Accès illimité aux vélos en stations automatiques
 - Un vélo à l'année à retirer à l'agence Vélohop Gare
- Accès au service d'autopartage Citiz
Facturation à l'usage : à partir de 4€/h + 0,42 €/km
- Accès sans surcoût au réseau TER de l'Eurométropole pour les résidents de l'Eurométropole de Strasbourg sur demande d'une contremarque disponible via l'agence en ligne CTS ou directement en agence CTS (9 Place Saint-Pierre-Le-Vieux à Strasbourg)
- Je souhaite recevoir la confirmation de mes réservations par sms oui non

FORMULE PREMIUM → FORMULE LIBERTÉ à partir du mois de

- Abonnement annuel Bus/Tram
- Accès aux Véloparcs et Parkings-relais de la CTS
- Abonnement au service Vélohop en station automatique pour 1 an + facturation à l'usage
- Accès au service d'autopartage CITIZ
Facturation à l'usage : à partir de 3€/h + 0,42 €/km
- Accès sans surcoût au réseau TER de l'Eurométropole pour les résidents de l'Eurométropole de Strasbourg sur demande d'une contremarque disponible via l'agence en ligne CTS ou directement en agence CTS (9 Place Saint-Pierre-Le-Vieux à Strasbourg)
- Je souhaite recevoir la confirmation de mes réservations par sms oui non

> CONDITIONS

Un changement de formule est possible une fois par année civile. Pour que votre demande soit prise en compte, merci de retourner ce document complété à l'agence commerciale CTS.

Le changement prendra effet :

- Dès le mois suivant, si le formulaire est reçu avant le 15 du mois.
- Le mois d'après, si le formulaire est reçu après le 15 du mois.
- Le montant du prélèvement sera ajusté en fonction de la nouvelle formule, selon le même calendrier.

Chaque changement de formule est considéré comme une nouvelle souscription et entraîne un réengagement de 12 mois.

À noter : si vous optez pour la formule Premium avec un Vélhop à l'année, un dépôt de garantie de 200 € (mandat SEPA + RIB) vous sera demandé lors du retrait du vélo à l'Agence Vélhop Gare.

J'ai pris connaissance, j'ai compris et j'accepte les conditions générales de vente et d'utilisation du Pass Mobilité

Date

Signature

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR L'ABONNEMENT PASS MOBILITÉ



Mme M.

NOM _____
PRÉNOM _____
NÉ(E) LE _____
TÉLÉPHONE _____
E-MAIL _____

Exemplaire
à conserver par
la CTS

● Je m'abonne à partir du mois de _____
(Demande à effectuer avant le 15 du mois précédant le mois de démarrage de l'abonnement)

● J'ai pris connaissance, j'ai compris et j'accepte :

Les conditions générales de vente et d'utilisation du Pass Mobilité disponibles sur le site de la CTS :
cts-strasbourg.eu

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

NOM PRÉNOM ET ADRESSE **ACTUELLE** DU DEBITEUR

NOM _____
PRÉNOM _____
ADRESSE _____
CP _____ VILLE _____
DATE DE NAISSANCE DU PAYEUR _____

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

CTS
CS 15002
67035 STRASBOURG Cedex 2

TYPE DE PAIEMENT : paiement récurrent / répétitif

IBAN (International Bank Account Number) - Numéro d'identification internationale du compte bancaire Les coordonnées de votre compte :

BIC (Bank Identifier Code) - Code international d'identification de votre banque :

→ JOIGNEZ IMPÉRATIVEMENT UN RIB

SIGNÉ À

LIEU _____

DATE _____

RUM _____

Référence unique du mandat - A compléter par le créancier

SIGNATURE **MANUSCRITE** OBLIGATOIRE
Veuillez signer ici :

ICS FR09ZZZ301809
Identification du créancier

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CTS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CTS. Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Les informations contenues dans la présente demande seront utilisées pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 DU 1/4/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.
Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

